

Rapport du Président

Commission permanente
du jeudi 13 avril 2023

N°

N° applicatif 5642

10^{ème} Commission

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

Service instructeur

Pôle travaux neufs Nord secteur Strasbourg

Service consulté

AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DESIGNEE ENTRE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET LA REGION GRAND EST POUR LES TRAVAUX DU TSPO

Résumé : Une convention de maîtrise d'ouvrage, conclue le 10 mars 2020 entre la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace, a désigné la CeA comme maître d'ouvrage d'exécution des travaux du TSPO sur la RD1004. Le présent avenant à cette convention a pour objet de modifier, en lien avec la Région Grand Est, le programme des travaux en y ajoutant la réalisation d'un parking-relais supplémentaire de 45 places environ, sur les emprises du bassin d'assainissement enterré réalisé au carrefour entre la RD1004 et la rue du Général de Gaulle (RD260), à Wasselonne.

Contexte

Le Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois (TSPO) est un service de Transport en Commun reliant Wasselonne à Strasbourg, initié et porté jusqu'en 2017 par le Département du Bas-Rhin, afin d'améliorer les conditions de déplacement des habitants de tout le territoire Ouest strasbourgeois en offrant une alternative crédible à l'utilisation de la voiture particulière et plus respectueuse de l'environnement.

Depuis 2017, le projet TSPO est porté par la Région Grand Est, autorité organisatrice de la mobilité et qui a donc la compétence pour définir le programme des aménagements nécessaires pour le TSPO. Sur la section interurbaine entre Ittenheim et Wasselonne, par convention conclue le 10 mars 2020 (délibération n° CP/2020/015 du 10 février 2020), la Région Grand Est a désigné, en application de l'article L2422-12 du Code de la commande publique, la Collectivité européenne d'Alsace comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation des études opérationnelles et des travaux d'aménagement de RD1004.

Le programme initial des aménagements de la partie interurbaine du TSPO est décrit en annexe à la déclaration d'utilité publique du 16 janvier 2012 et la déclaration de projet du Département du Bas-Rhin du 07 novembre 2011.

L'article III.1.D de ce programme d'aménagement initial prévoit ainsi « 3 P+R d'attractivité élargie réalisés en limite des zones agglomérées :

- 1 P+R à Marlenheim Est (Colombe) ;
- 1 P+R à Wasselonne Nord (giratoire de la rue du Zehnacker) ;
- 1 P+R à Wasselonne Ouest (terminus collège) »

Ces 3 nouveaux parkings du TSPO le long de la RD1004 viennent en complément de celui préexistant à Marlenheim Ouest (au giratoire RD1004 / RD422 - Kronthal) réalisé en 2011 dans le cadre de la déviation de Marlenheim.

La réalisation des parking relais est identifiée et prévue par les annexes de la convention précitée de maîtrise d'ouvrage désignée.

L'état d'avancement de la réalisation de ces P+R est aujourd'hui le suivant :

P+R déjà prévus au projet	Nombre de place	Etat d'avancement
Marlenheim Est « Colombe »	130	En service depuis 2013
Marlenheim Ouest « Kronthal »	50	En service depuis 2011
Wasselonne Nord « Zehnacker »	79	Travaux en 2023
Wasselonne Ouest « Collège »	98	En service depuis 2013

Ces P+R ont une forte attractivité démontrée par leur taux de remplissage constaté proche de 100%. C'est pourquoi la Région Grand Est a estimé opportun de créer un P+R supplémentaire au droit de la nouvelle station d'arrêt TSPO sur la RD1004 à Wasselonne, au carrefour entre la RD1004 et la Rue du Général de Gaulle (RD260).

Cette modification du programme nécessite la conclusion d'un avenant à la convention du 10 mars 2020, objet du présent rapport.

Principales caractéristiques de l'aménagement

Le plan de principe d'aménagement de ce parking est joint en annexe.

Le foncier nécessaire est déjà disponible et permet de réaliser 45 places de stationnement supplémentaires.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 200 000€ HT.

Cet aménagement qui permettra de renforcer encore l'attractivité du TSPO, est financé dans le cadre de la convention globale de financement des études, acquisitions foncières et travaux du projet prévue au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) du 28 septembre 2012 pour un montant total de 30 M€ HT. Aucun financement complémentaire n'est donc nécessaire et la clé de répartition financière entre les signataires du CPER reste également inchangée.

Les dépenses seront imputées au budget départemental sur l'opération P068O025 - TSPO (natana 1517-23-2315-821).

La Commission territoriale Ouest Alsace – Saverne-Molsheim a donné un avis favorable à ce rapport le 27 mars 2023.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De prendre acte de la modification de programme du Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois (TSPO)– section interurbaine, par la Région Grand Est en vue de la réalisation d'un P+R supplémentaire de 45 places environ, sur les emprises du bassin d'assainissement enterré du carrefour entre la RD1004 et la rue du Général de Gaulle (RD260) à Wasselonne, avec un coût prévisionnel des travaux estimé à 200 000€ HT ;

- De décider de la conclusion d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique du 10 mars 2020 confiant à la Collectivité européenne d'Alsace la maîtrise d'ouvrage unique opérationnelle pour la conception et la réalisation des aménagements du TSPO interurbain ;
- D'approuver les termes du projet d'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique du 10 mars 2020, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est, joint en annexe au présent rapport ;

De m'autoriser à signer le projet d'avenant n°1.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.